



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CODEM *Comité d'Observation de la DEpendance et de Méditation* Du Mardi 11 Octobre 2016 à Andouillé Neuville

↳ Liste d'émargement (*à consulter auprès du CLIC*)

Introduction:

Introduction par Pierre-Yves LE BAIL, Président du CLIC-CODEM, qui rappelle que la notion de bientraitance avait été abordée lors de l'Assemblée générale en juin.

Pendant ce CODEM, des professionnels vont témoigner de leur expérience de la Bientraitance et des pratiques professionnelles utilisées pour y arriver auprès des bénéficiaires de leur service et de leur entourage.

Madame Marinette FERLICOT ne pourra pas intervenir comme prévu dans le cadre de ses fonctions à la CODIP (*COmission Départementale des Informations Préoccupantes*).

A. Présentation de Madame QUENEC'H DE QUIVILIC sur le fonctionnement du Conseil de Vie Sociale et l'accompagnement des professionnels autour des procédures

Voir diaporama en pièce jointe.

Il ressort que la présence d'une psychologue dans un EHPAD est une réelle plus-value, pour les professionnels, pour les familles mais surtout pour les résidents. Les psychologues font le lien à l'accueil du résident, elles organisent des réunions pluridisciplinaires et de l'analyse de pratique pour les professionnels.

Cependant, le recrutement de psychologues en EHPAD n'est pas lié seulement à la volonté des directeurs dont l'action est limitée. Le travail des établissements déjà dotés d'une psychologue montre bien l'importance des financeurs, car sans eux il n'y n'aurait pas de professionnels avec les compétences nécessaires.

La formation continue est un outil très important pour maintenir la bienveillance dans un établissement. Les professionnels suivent la même formation afin d'avoir le même message.

L'évaluation interne permet de prendre en compte le ressenti de chacun (résident, famille et professionnel) et de se recentrer sur la bientraitance dans les interventions.

Le Conseil de vie sociale est un outil qui lui aussi permet de maintenir la prévention de la bientraitance grâce aux rencontres régulières entre les professionnels, les familles et les résidents. Cependant, les résidents entrent en établissement de plus en plus tard et ce n'est pas forcément évident de créer une dynamique pour les aider à s'exprimer. Les principales préoccupations des résidents sont les repas et les activités proposées.

Les exigences des personnes vont en augmentant et les EHPAD s'adaptent aux demandes. Le projet collectif est construit autour de chaque projet individuel afin que l'entrée se passe le mieux possible car bien souvent les résidents ne savent pas réellement ce qu'est un EHPAD.

Les futurs résidents peuvent dans un premier temps être accueillis en accueil de jour ou en hébergement temporaire, ce qui permet de faire connaissance avec l'établissement pour faciliter ensuite l'admission en hébergement permanent.

Toujours pour mieux accueillir un résident, il y a des entretiens de préadmission qui permettent de recueillir le consentement de la personne accueillie ainsi que les éléments inhérents à la gestion du quotidien pour cette personne qui seront transmis à l'ensemble des services.

Le projet d'accueil est remis à jour régulièrement afin répondre au mieux aux besoins en respectant l'individualité de chaque personne au sein du collectif.

B. Témoignages de Madame LEONARD (représentante des bénévoles du comité des usagers du CIAS Pays de Liffré) et de Monsieur LE BLAY (représentant des usagers du comité des usagers du CIAS Pays de Liffré)

Le service animation seniors du CIAS du Pays de Liffré organise des activités destinées aux personnes âgées du territoire sur 4 après-midis dans la semaine. 46 personnes y sont inscrites dont un tiers de ces personnes sont bénéficiaires du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD). Cette organisation fonctionne avec l'aide de bénévoles qui véhiculent les personnes et qui accompagnent les animatrices.

Le rôle de Madame LEONARD au CIAS est d'accompagner la personne âgée à son domicile, avec l'animatrice. Avant de s'engager elle avait rencontré l'animatrice puis signé une chartre d'engagement et avait reçu le livret des droits de la personne accueillie. Tous les mois, il y a un temps de paroles entre les bénévoles et l'animatrice pour faire le point sur les situations rencontrées. Les bénévoles, comme Madame LEONARD, accompagnent les personnes pendant les activités, ils sont à l'écoute des personnes en tenant compte de leur besoins, de leur envies.

L'ensemble des personnes accompagnées reçoivent des questionnaires de satisfaction, ce qui permet d'avoir des informations sur ce qu'ils souhaitent faire ou pas.

En tant que bénévole, elle aide aussi à la préparation du goûter annuel à destination des résidents des EHPAD du secteur et des bénéficiaires du service animation seniors du CIAS. Elle participe avec les adhérents à la création de la carte de vœux, et participe au maintien du contact lorsqu'une personne entre en EHPAD.

Son ressenti est que les personnes âgées lui apportent beaucoup en retour de son investissement.

Monsieur LE BLAY est bénéficiaire du Service d'aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD). Il se rend bien compte que le travail est de plus en plus lourd et morcelé pour les auxiliaires de vie et pour les aides à domicile. Elles se déplacent beaucoup et ne restent pas toujours très longtemps au domicile (parfois 30 minutes). Elles doivent s'adapter à chacun des bénéficiaires. Ce n'est pas forcément la compétence technique que les personnes attendent mais plutôt la qualité d'écoute. Elles font un travail remarquable qui ne pourrait pas être réalisé par tout le monde.

Catherine LEON, la conseillère sociale en gérontologie du secteur, souligne que le service animation senior du CIAS est un outil de travail intéressant pour les personnes.

Cécile SAILLARD, l'animatrice du service souligne l'importance de la formation professionnelle ainsi que l'accueil des stagiaires pour que les futures professionnelles puissent déjà connaître les tenants et les aboutissants du secteur.

Le comité des usagers se réunit 6 fois par an. Mais le constat est qu'il manque des places d'accueil de jour sur le territoire bien qu'il y ait tout de même des places d'hébergement temporaire pour soulager les aidants familiaux.

Monsieur BEAUGENDRE, représentant de la CGT à la retraite, en profite pour exprimer sa crainte autour des modifications de territoires liées à la loi NOTRE. Il appréhende qu'elles entraînent trop de mutualisations de gestion et de moyens et qu'à terme cela nuise à l'accueil des personnes en établissement.

Les directeurs d'établissements l'ont rassuré à ce sujet. La loi NOTRE n'aura pas de graves incidences sur le fonctionnement des EHPAD, notamment en ce qui concerne l'accueil et la qualité de vie des résidents. Si des mutualisations sont à prévoir, ce n'est pas sur des services directement liés à l'accueil des résidents ou alors il s'agirait de créer un service inexistant comme l'achat d'un véhicule par exemple, car les EHPAD n'en sont pas tous dotés.

En conclusion, la notion de Bienveillance est bien intégrée dans les services d'aide à domicile comme dans les EHPAD. Elle guide les pratiques professionnelles, permettant de considérer les personnes dans leur individualité et de leur offrir une bonne qualité de vie.

Prochain CODEM Prévu le vendredi 28 avril à 14h30